

La Genétouze



LA GAZETTE N°12

1^{er} semestre 2026

Mairie de La Genétouze - 5, Route des Noisetiers - 17360 LA GENETOUBE
Tél : 05 46 04 82 33 - Mail : mairie@genetouze17.fr - Site web : www.lagenetouze17.fr

SOMMAIRE

➤ Mot du Maire.....	3
➤ Présentation du conseil municipal	4
➤ Comptes rendus des conseils municipaux	5-17
➤ Travaux du cimetière	18
➤ Achat étang communal	19
➤ La Vie du Village	20-21
➤ <i>Plantation d'un olivier</i>	20
➤ <i>Nouvelles entreprises - Panneau Pocket</i>	21
➤ Agenda	22-24
➤ Bon à savoir.....	25-31
➤ Numéros utiles.....	32
➤ Horaires de la mairie.....	33

MOT DU MAIRE

Genétouziennes, Genétouziens

Au fil des saisons, notre petit village de 220 habitants continue de vivre grâce à l'engagement de chacun. La Genétouze reste un lieu où la solidarité et l'entraide, ont toute leur place.

Le conseil municipal poursuit ses actions pour entretenir et améliorer notre cadre de vie, tout en restant attentif aux besoins de tous. Les associations, les bénévoles et les habitants contribuent également, chacun à leur manière, à faire vivre notre commune et à préserver son identité rurale.

Je remercie toutes celles et ceux qui participent à cette dynamique et qui font de La Genétouze un village accueillant et agréable à vivre.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette gazette et de beaux moments de partage tout au long de l'année.

Bien chaleureusement

Le Maire,

Pascal ARSICAUD

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LA GENÉTOUZE 2026



Avec au 1er rang de gauche à droite :

Françoise Bouin le Haut Mont Retraité	Magali Gautriaud Touret Assistante élevage	Christine Marty Le Jard Community manager	Alexandra Saintongey Le Bourg Employée administrative	Véronique Jaudeau Les Ouzannes Accueillante familiale
--	---	--	--	--

Avec au 2ème rang de gauche à droite :

Pierre-Henri Fourragnon Mille Vents Agriculteur	Pascal Arsicaud Le Grand Bois Entrepreneur Forestier	Didier Grosraud Les Mouillères Chargé d'affaire Projet	Boris Fouchet Le Bourg Elagueur	Alexandre Avril Le Poirier Agriculteur	Jean-Baptiste Bodet La Maurine Agent Maîtrise Viticole
--	--	--	--	---	--

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

PROCES VERBAL Conseil Municipal ----- 2026/01 Séance du mardi 3 mars 2026 à 20H

Date de convocation : le 23 février 2026.

Présents

ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, MARTY Michel, AVRIL Alexandre,
GAUTRIAUD Magali SAINTONGEY Alexandra, GROSLAUD Didier, RAFFIER Joëlle
HILLAIRET Sylvain, BERGER Bernard

Excusés

Pouvoir

Secrétaire de séance JAUDEAU Véronique

Ouverture de la séance : 20 heures

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération Acquisition de chemins ruraux à l'intérieur du site du Pôle Mécanique : modification
- Délibération : Projet photovoltaïque REDEN à « La Cabane »

Le conseil approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Délibération : ouverture des crédits du quart d'investissement
2. Délibération : Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU)
3. Délibération : Modification des statuts du SDEER (Autorité locale compétente du PCRS)
4. Projet photovoltaïque REDEN à « La Cabane »
5. Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 17 mars 2025 qui n'attire pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération : ouverture des crédits du quart d'investissement

Vu la nécessité de pouvoir mandater des factures d'investissement avant le vote définitif du budget primitif de la Commune de La Genétouze, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 25% des crédits prévus au budget primitif 2025, des opérations d'équipement utiles en 2026 soit 479 879.19€ x 25% = 119 969.79€.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT		MONTANTS en euros
108 - Restructuration cimetières		12 500
212 - Agencement, aménagement de terrains		
96 - Elaboration PLU		3 750
202 - Frais études, élab. Modif. Et rév. d		
97 - Défense incendie		7 500
2156 - Matériel & outillage d'incendie et d		
119 - TRAVAUX VOIRIE 2026		5 000
2151 - Réseaux de voirie		
		28 750

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité

2. Délibération : Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Monsieur Le maire rappelle que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif CA et au compte de gestion CG.

Les données sont enrichies avec celles de M. LASSALLE A., Comptable du Service de Gestion Comptable de Jonzac.
Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2025 :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	573 574,26
	Réalisé :	207 158,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	573 574,26
	Réalisé :	139 121,22
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	777 179,19
	Réalisé :	305 715,38
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	777 179,19
	Réalisé :	773 180,63
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-68 037,08
Fonctionnement :		467 465,25
Résultat global :		399 428,17

Monsieur le Maire se retire au moment du vote et M. BERGER Bernard, aîné des membres du conseil municipal prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal approuve le Compte financier unique 2025, à l'unanimité.

3. Délibération : Modification des statuts du SDEER (Autorité locale compétente du PCRS)

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- ✓ A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- ✓ Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

4. Délibération : Projet photovoltaïque REDEN à « La Cabane »

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

Ce projet avait fait l'objet d'une présentation rapide au maire il y a quelques années, où la proximité avec les riverains avait déjà été évoquée comme rédhibitoire,

Vu que la société REDEN n'a pas informé officiellement la commune de la Genétouze de ce projet avant le 12/01/2026

Vu la présentation du projet REDEN La Cabane du 12/01/2026 faite en mairie par la Société REDEN

Vu la réunion du comité de projet du 30/01/2026 sur site,

Considérant que le projet n'a pas évolué suite à ces remarques,

Considérant la proximité du projet avec différents riverains (au Nord, au Sud et à l'Est),

Considérant que le projet est en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables validées sur la commune par la délibération 2023/36 du 18/12/2023

Considérant que le conseil municipal a retenu un critère d'exclusion de 300 mètres autour des habitations pour définir ses zones d'accélération,

Considérant que l'exploitation agricole projetée n'est pas active à ce jour

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De donner un avis défavorable au projet photovoltaïque porté par la société REDEN à La Cabane 17360 LA GENETOUBE ;

5. Délibération Acquisition de chemins ruraux à l'intérieur du site du Pôle Mécanique : modification

Considérant que les ventes à 1 euro symbolique ne peuvent plus être réalisées,

Considérant la délibération du 26/07/2023 concernant l'acquisition et cession de parcelles,

La communauté des Communes de la Haute-Saintonge :

- se propose d'acheter à la commune de la Genétouze les parcelles ci-dessous, au prix de 10€ :

- B 1231 superficie de 1078 m²
- B 1232 superficie de 214 m²
- A 0817 superficie de 202 m²
- A 0816 superficie de 3308 m²

- de céder à la commune de la Genétouze la parcelle A 642 d'une superficie de 161m², moyennant le prix de 10€, sur laquelle passe aujourd'hui un chemin rural.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition et cession, et d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à son aboutissement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

6. Questions diverses

➤ **Elections**

Point sur l'organisation des élections municipales.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,
JAUDEAU Véronique



Le Maire,
Michel MARTY,



3. Election des Adjoints

Election du 1er Adjoint :

Après avoir déterminé le nombre d'Adjoints, Monsieur le Maire demande qui se porte candidat au poste de Premier Adjoint. Véronique JAUDEAU se porte candidate et est élue au scrutin secret et à la majorité absolue avec 10 voix.

Election du 2ème Adjoint :

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Jean-Baptiste BODET se porte candidat et est élu à bulletin secret et à la majorité absolue avec 10 voix.

Election du 3ème Adjoint :

Monsieur le Maire fait de nouveau appel à candidature. Magali GAUTRIAUD se porte candidate et est élue à bulletin secret et à la majorité absolue avec 10 voix.

Mme Véronique JAUDEAU, M. Jean-Baptiste BODET, et Mme Magali GAUTRIAUD sont élus respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint au Maire et ont déclaré accepter exercer leurs fonctions.

4. Etablissement du tableau du conseil municipal

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M	ARSICAUD Pascal	18.05.1972	20/03/2026	9	X
2	Premier adjoint	Mme	JAUDEAU Véronique	18/06/1966	20/03/2026	10	
3	Deuxième adjoint	M	BODET Jean-Baptiste	22.06.1974	20/03/2026	10	
4	Troisième adjoint	Mme	GAUTRIAUD Magali	04.06.1978	20/03/2026	10	
5	Conseillère	Mme	BOUIN française	18.06.1960	15/03/2026	117	
6	Conseillère	Mme	MARTY Christine	12.10.1971	15/03/2026	117	
7	Conseiller	M	GROSLAUD Didier	14.07.1972	15/03/2026	117	
8	Conseillère	Mme	SAINTONGEY Alexandra	08.09.1974	15/03/2026	117	
9	Conseiller	M	FOUCHET Boris	15.04.1986	15/03/2026	117	
10	Conseiller	M	AVRIL Alexandre	05.11.1987	15/03/2026	117	
11	Conseiller	M	FOURRAGON Pierre-Henri	19.12.1991	15/03/2026	117	

5. Lecture de la charte de l' élu local

Le Maire et les Adjoints ayant été élus, Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et la remet à chacun des membres du Conseil Municipal.

6. Fixation du montant des indemnités du Maire et des Adjoints

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à compter du 1er janvier 2026.

Pour les indemnités au Maire : le taux maximal, en pourcentage de l'indice brut 1027, est de 28.1 % ; soit 1155,06 € brut mensuel.

Pour les indemnités aux Adjoints : le taux maximal, en pourcentage de l'indice brut 1027, est de 10,9 % ; soit 448,05 € brut mensuel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le taux maximal pour les indemnités de Maire et d'Adjoints.

7. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à M. le Maire un certain nombre de délégations et notamment les marchés, la délivrance de concessions, l'acceptation de dons, le renouvellement d'adhésions aux associations....

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité

8. Questions diverses

➤ **Plantation d'un arbre :**

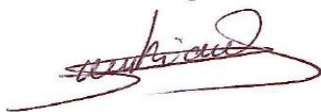
Suite au nouveau conseil municipal

➤ **Repas des conseillers :**

Un repas sera organisé pour les administrés suite à l'élection du nouveau conseil.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,
GAUTRIAUD Magali



Le Maire,
ARSICAUD Pascal,



PROCES VERBAL
Conseil Municipal ----- 2026/03
Séance du jeudi 2 avril 2026 à 20H30

Date de convocation : le 26 mars 2026.

Présents ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, BODET Jean-Baptiste, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, MARTY Christine, FOURRAGNON Pierre-Henri, BOUIN Françoise, FOUCHET Boris, GROSLAUD Didier
Excusés AVRIL Alexandre
Pouvoir
Secrétaire de séance GAUTRIAUD Magali

Ouverture de la séance : 20 heures

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation des délégués aux différents syndicats
2. Accroissement temporaire d'activité (Agent contractuel sur poste non permanent)
3. Autorisation au maire : compte 623 Fêtes et cérémonies
4. Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026 qui n'attire pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

1. Désignation des délégués aux différents syndicats

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de procéder à la désignation des différents délégués aux syndicats auxquels la commune adhère.

CDCHS : Communauté Des Communes de Haute-Saintonge
Pascal ARSICAUD (titulaire) Véronique JAUDEAU (suppléante)

SDV17 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE
BODET Jean-Baptiste (titulaire)

SOLURIS : Syndicat informatique
Magali GAUTRIAUD (titulaire), Alexandra SAINTONGEY et Christine MARTY (2 suppléantes)

SICN (Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement) des cantons de MONTGUYON et MONTLIEU-LA-GARDE :
Pascal ARSICAUD et Jean-Baptiste BODET (2 titulaires), Didier GROSLAUD et Pierre FOURRAGNON (2 suppléants)

SICOM Syndicat des COMmunes du canton de Montguyon :
Pascal ARSICAUD et Véronique JAUDEAU (2 titulaires), Magali GAUTRIAUD et Christine MARTY (2 suppléantes)

SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval) :
Pierre FOURRAGNON (titulaire) et Boris FOUCHET (suppléant)

SYMBAL (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lary) :
Véronique JAUDEAU (titulaire) et Didier GROSLAUD (suppléant)

SDEER : Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural
Pascal ARSICAUD (titulaire)

SIEMILFA : Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques
Sylvie CHADFEAU (titulaire) et Alexandre AVRIL (suppléant).

POUR = 10

CONTRE = 0

2. Accroissement temporaire d'activité (Agent contractuel sur poste non permanent)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir poste à l'accueil de la Mairie ; sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le conseil municipal :

- DECIDE (à l'unanimité des membres présents)

La création à compter du 08 avril 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'agent administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Autorisation au maire : compte 623 Fêtes et cérémonies

Monsieur le maire informe les membres du Conseil de la nouvelle réglementation relative à l'article budgétaire « Fêtes et Cérémonies ». Désormais, l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal doit procéder à l'adoption d'une délibération précisant l'ensemble des dépenses imputées à cet article.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. Questions diverses

- Plantation d'un arbre : Le choix s'est porté sur un olivier
- « Pinier » des Elus : Afin de remercier les administrés, un repas sera organisé le samedi 13 juin 2026 à midi. L'organisation de la journée reste à définir.
- Comité des fêtes : Madame Christine MARTY présidente, informe le conseil qu'elle ne souhaite pas poursuivre son rôle de présidente dans le comité des fêtes qui se terminera donc à la fin de l'année 2026.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance,
GAUTRIAUD Magali



Le Maire,
ARSICAUD Pascal,



PROCES VERBAL
Conseil Municipal ----- 2026/04
Séance du **lundi 20 avril 2026 à 20H30**

Date de convocation : le 13 avril 2026.

Présents ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, BODET Jean-Baptiste, GAUTRIAUD Magali, AVRIL Alexandre, SAINTONGEY Alexandra, MARTY Christine, FOURRAGNON Pierre-Henri, BOUIN Françoise, FOUCHET Boris,
Excusés GROSLAUD Didier
Pouvoir
Secrétaire de séance GAUTRIAUD Magali

Ouverture de la séance : 20 heures 30

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération Application de la fongibilité des crédits

Le conseil approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. *Affectation de résultat de l'exploitation 2025*
2. *Vote des taux de contributions directes 2026*
3. *Subventions versées aux associations 2026*
4. *Vote du Budget primitif 2026*
5. *Questions diverses*

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du **2 avril 2026** qui n'attire pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

1. Affectation de résultat de l'exploitation 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025 le 03 mars 2026, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 faisant apparaître les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement de :	1 463,94
- un excédent reporté de :	468 929,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	467 465,25
- un déficit d'investissement de :	68 037,08
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	68 037,08
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	467 465,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	68 037,08
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	399 428,17
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	68 037,08

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Vote des taux de contributions directes 2026

Compte-tenu de la situation financière saine de la commune, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux. Les taux 2026 sont les suivants :

	Taux 2026
TFB - Taxe foncière bâtie 5,23 % (taux communal auquel s'ajoute le taux départemental de 21,5 % compensation)	26.73%
TFNB - Taxe foncière non bâtie	37.17%
TH - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	12.57%
CFE - Cotisation Foncière des Entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	16.67%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Subventions versées aux associations 2026

Monsieur le Maire propose de verser aux associations une subvention dont l'enveloppe globale est de 5 200 €.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions allouées dans le cadre du budget.

POUR = 9 CONTRE = 0

4. Vote du Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget tant en investissement (travaux voirie, achats d'équipement, acquisitions foncières, réhabilitation de l'église, restructuration cimetière...) qu'en fonctionnement (dépenses à caractère général, charges du personnel...).

Le budget s'équilibre comme suit :

Pour rappel, total budget		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	366 915,25	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	366 915,25	(dont 0.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	652 928,17	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	652 928,17	(dont 0.00 de RAR)

Le Budget Primitif 2026 est voté à l'unanimité.

5. Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des **mouvements de crédits de chapitre à chapitre**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

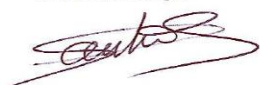
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. Questions diverses

- « **Pinier** » des Elus : Afin de remercier les administrés, un repas sera organisé le samedi 13 juin 2026 à midi. Une distribution sera faite dans les boîtes aux lettres.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance,
GAUTRIAUD Magali



Le Maire,
ARSICAUD Pascal,




PROCES VERBAL
Conseil Municipal ----- 2026/05
Séance du mercredi 6 mai 2026 à 20H30

Date de convocation : le 29 avril 2026.

<u>Présents</u>	ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, BODET Jean-Baptiste, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, MARTY Christine, FOURRAGNON Pierre-Henri, BOUIN Françoise, FOUCHET Boris, GROSLAUD Didier
<u>Excusés</u>	AVRIL Alexandre
<u>Pouvoir</u>	
<u>Secrétaire de séance</u>	GAUTRIAUD Magali

Ouverture de la séance : 20 heures 30

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. *PLU : Mise en compatibilité : Approbation*
2. *Questions diverses*

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du **2 avril 2026** qui n'attire pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

1. PLU : Mise en compatibilité : Approbation

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de La Genétouze a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 26 juillet 2022.

Par délibération du 28 novembre 2024, le Conseil Municipal a prescrit une procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Genétouze prévue aux articles L.300-6 et L.153-54 du Code de l'urbanisme sous condition de reconnaissance de l'intérêt général du projet et en a défini les modalités de concertation.

La déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de La Genétouze est engagée pour un objet :

- Faire évoluer les règlements écrits et graphiques du PLU, ainsi que créer une orientation d'aménagement et de programmation, dans le but de créer trois secteurs Npv encadrés par l'OAP afin de permettre l'implantation d'une partie de la future centrale photovoltaïque du circuit de Haute Saintonge.

Par délibération du 20 octobre 2025, le Conseil Municipal a dressé le bilan de la concertation.

Par arrêté municipal de monsieur le Maire du 19 décembre 2025, le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de La Genétouze a été soumis à enquête publique

Après avoir analysé l'ensemble des remarques du public et des personnes publiques associées et au vu des éléments de réponse apportés par la commune de La Genétouze, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 24 mars 2026, émettant un avis favorable à la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de La Genétouze.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la déclaration de projet valant la mise en compatibilité du PLU.

2. Questions diverses

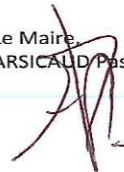
- **Les amis des tracteurs :** passage sur notre commune le dimanche 24 mai à 15h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire de séance,
GAUTRIAUD Magali



Le Maire,
ARSICAUD Pascal,



PROCES VERBAL
Conseil Municipal ----- 2026/05
Séance du vendredi 5 juin 2026 à 20H30

Date de convocation : le 29 mai 2026.

Présents ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, BODET Jean-Baptiste, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, MARTY Christine, FOURRAGNON Pierre-Henri, BOUIN Françoise, FOUCHET Boris, GROSLAUD Didier

Excusés AVRIL Alexandre

Pouvoir

Secrétaire de séance GAUTRIAUD Magali

Ouverture de la séance : 20 heures 30

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. *Elections sénatoriales*
2. *Participation pour la Mutuelle Santé*
3. *Convention mise à disposition d'un point d'eau incendie*
4. *Questions diverses*

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du **6 mai 2026** qui n'attire pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

1. Elections sénatoriales

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, le conseil municipal a dû impérativement se réunir ce jour afin de procéder à l'élection du délégué (1) et de ses suppléants (3) appelé à procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués :

- ✓ ARSICAUD Pascal est élu délégué **titulaire** avec 10 voix et a déclaré accepter remplir sa fonction.
- ✓ JAUDEAU Véronique est élu 1er délégué **suppléant** avec 10 voix et a déclaré accepter remplir sa fonction.
- ✓ BODET Jean-Baptiste est élu 2ème délégué **suppléant** avec 10voix et a déclaré accepter remplir sa fonction
- ✓ GAUTRIAUD Magali est élu 3ème délégué **suppléant** avec 10voix et a déclaré accepter remplir sa fonction.

2. Participation pour la Mutuelle Santé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ainsi le décret dispose que l'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.

La convention de participation dont le principe est la sélection d'un seul organisme de complémentaire labellisé, dans le cadre d'un appel à la concurrence lancé par la collectivité, permet une gestion plus unitaire du dispositif, mais l'agent n'a que le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer dans ce cas.

La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation...), la liberté de choix par l'agent de sa complémentaire parmi les organismes dont les contrats sont labellisés (liste disponible sur le site de la DGCL) ; le dispositif peut être revu chaque année.

Avant prise de décision, dans le domaine de la santé, la collectivité doit saisir le comité social territorial qui se réunira le 8 septembre 2026 afin de donner leur avis.

3. Convention mise à disposition d'un point d'eau incendie

Monsieur le Maire informe que la Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) regroupe l'ensemble des ressources en eau fixes, pérennes, aménagées et accessibles, mises à la disposition des sapeurs-pompiers en tout temps et toutes circonstances pour maîtriser un incendie.

Il s'agit généralement de poteaux ou de bouches d'incendie (hydrants) raccordés au réseau sous pression, de réserves d'eau artificielles ou de points d'eau naturels.

La DECI supporte également l'organisation mise en œuvre pour garantir le fonctionnement de ces points d'eau incendie (PEI) au moment opportun.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le **secteur de la route des Genêts 17360 LA GENETOUBE** n'a actuellement pas de point de défense incendie.

Monsieur le maire expose qu'un point d'eau existant peut être mis à disposition du service public de DECI par son propriétaire après accord de celui-ci.

Monsieur le maire propose de passer une convention avec Monsieur et Madame GAUTRIAUD Fabien, propriétaire d'un point d'eau privé sur la parcelle H 408 afin de mettre à disposition un point d'eau incendie naturel et de couvrir ce secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- ∞ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse du point d'eau de Monsieur et Madame GAUTRIAUD Fabien situé à la route des Genêts
- ∞ **De signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- ∞ **D'attribuer** une subvention de 7900 euros (Sept mille neuf cents euros) à Mr et Mme GAUTRIAUD Fabien

Voix pour : 8

Abstention : 2

4. Questions diverses

- **Cimetière** : Un règlement intérieur sera proposé.
- **Projet agrivoltaïque de Magrignac** : le conseil municipal informera la société DEV'ENR qu'il reste sur sa décision avec un évitement de 300 m de part et d'autre des habitations.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 00.

Le secrétaire de séance,
GAUTRIAUD Magali



Le Maire,
ARSICAUD Pascal,



TRAVAUX DU CIMETIERE

Aménagement du cimetière

La commune a récemment achevé les travaux d'agrandissement du cimetière de la Genétouze.

Cette réalisation répond à une nécessité d'anticipation des besoins tout en garantissant un lieu de recueillement adapté, accessible et respectueux de son environnement.



Une clôture rigide agrémentée d'un écran occulté par des canisses en brande de bruyère a été installée afin de délimiter l'extension du cimetière tout en favorisant une intégration harmonieuse dans le paysage.

ETANG COMMUNAL

Achat d'un étang

L'acquisition de cet étang constitue un engagement durable de la commune en faveur de la préservation de la biodiversité et de la valorisation de son patrimoine naturel.

L'étang est aménagé DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie).



LA VIE DU VILLAGE

Plantation d'un olivier

A l'occasion de l'élection du nouveau conseil municipal, la commune a planté un olivier le 13 juin dernier, arbre universellement reconnu comme un symbole de paix, d'espérance et de fraternité.

Par ce geste fort et porteur de sens, la municipalité a souhaité rappeler l'importance du vivre-ensemble, du respect mutuel et de la solidarité entre les générations. Cet olivier, qui grandira au fil des années, restera un témoin durable de l'engagement de la commune.



Nouvelles entreprises

Si vous souhaitez faire connaître vos activités professionnelles dans la gazette !

La commune propose aux entreprises qui le souhaitent de faire figurer leur nom, leur coordonnées ou leur carte de visite dans la gazette communale.

Les professionnels intéressés sont invités à transmettre leurs informations à la mairie avant la fin de l'année.

Panneau Pocket

Nous vous invitons à télécharger gratuitement l'application PANNEAU POCKET sur votre téléphone, vous y retrouverez des informations régulières à la vie de la commune.



N'hésitez pas à ajouter notre commune à vos favoris !

Pour rappel

Pour éviter les animaux en divagation, merci de veuillez à les munir d'un collier avec votre numéro de téléphone

AGENDA

28 juin 2026

Mot du Président de chasse

A.C.C.A. LA GENETOUBE

« Mairie »

17360 LA GENETOUBE

INFO ACCA 2026

L'ACCA LA GENETOUBE a tenu son assemblée générale le 28 juin 2026. Il en résulte :

- *Prix des cartes de chasse est identique soit 65 euros toutes catégories.*
- *Un lâcher de faisans est programmé pour le jour de l'ouverture soit le 13/09/26*
- *Attribution grands gibiers 2026 : 15 SAN / 40 CH / 03 CERVIDES.*
- *Le bureau de l'ACCA reste inchangé sous la présidence de Mr AUGÉAY, Nicolas et vice-présidence de Mr GALLET, Laurent.- Mrs GREMONT, Guillaume et MENANTEAUD, Romain, sont les nouveaux membres du conseil d'administration.*
- *La modification du territoire de la réserve a été demandée, suite aux nouveaux territoires en opposition, il sera consultable sur le site de la FDC ou au siège de l'ACCA.*
- *L'ACCA renouvelle ses remerciements à l'ensemble des chasses gardées mutualisées et des propriétaires adhérents.*

27 au 30 Aout 2026

Comme chaque année, la fête des célibataires aura lieu du **JEUDI 27** au **DIMANCHE 30** Août, organisée par le Comité des fêtes.

 Fête des Célibataires 2026 LA GENÉTOUZE 17 Ouvert à tous et Entrée gratuite Manège - Buvette et restauration sur place	
Jeu	Ven
Jeu 27 Août Courses cyclistes organisées par le challenge Guy Épaud 17h30 : Cadets, Minimes, Juniors, Seniors, Féminines, CAT 3 et 4 19h : CAT 1 et 2	Ven 28 Août 14h Concours de belote Inscriptions dès 13h en équipe 12 €/joueur 18h Messe 21h Concert avec le groupe Heaven Gospel 
Sa	Di
Sa 29 Août De 10h à 16h (Pause déjeuner) Concours de pétanque Inscriptions dès 9h en doublette 10€/équipe 14h Accueil des célibataires 14h Joël Robert Chant et karaoké 15h Bal des célibataires gratuit avec DJ Alex 17h Diseuse de Bonne aventure  19h Marché nocturne et Concert Rock avec le groupe Booga  22h Retraite aux Flambeaux 23h Feu d'Artifice	Di 30 Août Dès 8h Brocante Réservations au 06 24 44 48 20 1€ le mètre 9h Randonnée des amoureux Pédestre 6 km organisée par Suzy Bodet Équestre et pédestre 10/20km organisées par Pas et Galop 11h Accueil des célibataires 12h Repas Paëlla 22€ Entrée, Plat, Dessert. Réservations au 06 24 44 48 20 et au 06 89 62 62 99 Merci de prévoir vos couverts 14h Spectacles gratuits Adrien le magicien et Cabaret musical  16h Bal gratuit avec DJ 
IPNS Ne pas jeter sur la voie publique   	

07 novembre 2026

Le traditionnel repas cagouilles aura lieu le **SAMEDI 7 NOVEMBRE** organisé par le Comité des fêtes.



Pour la réserve merci de contacter Mme BOUIN Françoise au : 06.24.44.48.20

06 décembre 2026

Repas Noël

Cette année, le repas des aînés et l'arbre de Noël, organisé par le Conseil Municipal se déroulera le **DIMANCHE 6 DECEMBRE**

Ce rendez-vous permettra de renforcer les liens entre les générations et de célébrer ensemble l'arrivée du père Noël accompagné d'un spectacle.



21 Janvier au 20 février 2027

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu dans notre commune en **janvier et février 2027**.

A cette occasion, des agents recenseurs mandatés par la commune se rendront au domicile des habitants afin de procéder au recensement.



BON A SAVOIR

Le nouveau site internet de la commune est en ligne !

Nous vous invitons à le découvrir dès maintenant et à le consulter régulièrement pour rester informés de la vie de votre commune.



Besoins d'aide, de conseils



France services est là pour vous aider dans les domaines suivants



France Services – Saint-Aigulin

Tel : 05 46 48 96 18

Courriel : saint-aigulin@france-services.gouv.fr

Adresse : Bureau de poste

70 Rue Victor Hugo

17360 SAINT-AIGULIN

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 15

Samedi : 9 h à 12 h



Permanences partenaires

Espace France services de Montguyon

ADMINISTRATIF & DROITS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
1 Mardi / 2
Sur rendez-vous via 0809 401 401 ou www.impots.gouv.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE
Sur rendez-vous le 2ème mardi de chaque mois de 9h à 12h
05 46 04 01 45

EMPLOI & FORMATION

FRANCE TRAVAIL
Sur rendez-vous au 3949

MISSION LOCALE HAUTE SAINTONGE
Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h (mercredi uniquement le matin)
Sur rendez-vous au 05 46 86 47 07 ou au 05 46 48 58 10

AIDES & ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ASSISTANTE SOCIALE DTAS
Du lundi au jeudi 9h-12h
Sur rendez-vous au 05 46 49 27 77

GRETA DE SAINTONGE
Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA
Sur rendez-vous le mardi et le mercredi 07 77 95 20 38

MFR ST GENIS DE SAINTONGE
Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA
Sur rendez-vous

ASSISTANTE SOCIALE CAF
Accompagnement des familles allocataires avec enfant à charge
Sur rendez-vous via caf.fr ou par mail à travailsocialcaf17@caf.fr

SERVICE SOCIAL CARSAT ET CPAM
Deux mardis par mois de 9h30 à 16h
Sur rendez-vous au 3646 (Cpam) ou 3960 (Carsat) ou par mail à ssocial17@carsat-centreouest.fr

SANTÉ & FAMILLE

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE PUÉRICULTURE
Sur rendez-vous au 05 46 49 27 77

PSYCHOLOGUE
Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA
Sur rendez-vous le jeudi 9h-12h / 14h-17h

SAGE FEMME
Sur rendez-vous le vendredi matin

TREMPLIN 17 / SAO (SERVICE D'ACCUEIL ET ORIENTATION)
Accueil de jour pour les victimes de violences intra-familiales et personnes sans domicile
Sur rendez-vous au 06 70 40 98 33 ou 05 46 04 59 03 (standard)

LOGEMENT & ÉNERGIE

MAISON DE L'ÉNERGIE JONZAC / HATEIS HABITAT
3ème mercredi du mois
Avec & sans rendez-vous
au 05 46 04 84 51



France services



VIOLENCES INTRAFAMILIALES

OÙ ET À QUI S'ADRESSER EN HAUTE-SAINTONGE ?



JUSTICE

CIDFF / France victimes 17

05 46 51 02 50

Permanences à Jonzac : gendarmerie et
Maison de l'emploi

Avocats Barreau de Saintes

05 46 72 19 88

Permanences téléphoniques

Point justice

05 46 48 58 10

Permanences à la Maison de l'emploi de
Jonzac



HÉBERGEMENT



SOCIAL

Intervenant Social en Gendarmerie

06 85 38 35 17

Délégation territoriale

Jonzac 05 46 48 17 99

Montendre 05 46 49 27 77

Service d'Accueil et d'Orientation

EPD Les 2 Monts

06 70 40 98 33

Accueil de proximité

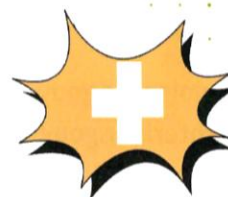
Groupe de parole

Animation réseau violences intrafamiliales

Tremplin 17

05 46 70 69 20

Équipe Mobile Prévention pour les
personnes Victimes de Violences



SANTÉ

Centre hospitalier de Jonzac

Centre médico-psychologique

05 46 48 77 01

Service Médico-Psychologique pour les Enfants et Adolescents

05 46 48 75 08 ou 05 46 48 77 16

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

05 46 48 79 61

Equipe mobile Psychiatrie Précarité

07 85 02 96 72 ou 07 85 41 30 43

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

07 85 07 01 59

115

(Accueil d'urgence - appel gratuit 24h/24h)

SAO EPD Les 2 Monts (Victimes)

06 70 40 98 33

Du lundi au vendredi : 9h-17h

RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES

Qui est concerné : les jeunes titulaires d'une **carte nationale d'identité française valide**, à compter de leur **16^e anniversaire**.

Démarche en ligne :

Lien direct :

 <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/centre-du-service-national-jeunesse>

ou QR-code



ou par téléphone :

 09 70 84 51 51

Obligations Légales de Débroussaillage

Les Obligations Légales de Débroussaillage s'effectuent du mois d'octobre au mois de Mars



NUISANCES SONORES



**Soyons tous respectueux,
pensons à nos voisins !**



CHUT !
le calme,
c'est cool !

QUELS SONT LES HORAIRES ?

JOURS OUVRABLES (LUNDI AU VENDREDI)

8h30 - 12h00
et 14h30 - 19h30



Tondeuse, perceuse, bricolage,
jardinage... Faisons du bruit
aux heures autorisées !

SAMEDI

9h00 - 12h00
et 15h00 - 19h00



Profitons du week-end
tout en restant **attentifs**
les uns aux autres !

DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

10h00 - 12h00
UNIQUEMENT



Le dimanche, place au **repos**
et à la **tranquillité**
pour tous !

QUELS BRUITS SONT CONCERNÉS ?



TONDEUSES,
DÉBROUSSAILLEUSES,
TAILLE-HAIES...



PERCEUSES,
SCIES, PONCEUSES,
BRICOLAGE...



MUSIQUE,
CHAINES HI-FI,
INSTRUMENTS...



ABOIEMENTS
RÉPÉTÉS
ET INTEMPESTIFS...



FÊTES, SOIRÉES
ANIMÉES,
RÉUNIONS BRUVANTES...



RAPPEL

Le bruit excessif peut nuire à la santé
et à la qualité de vie de chacun.
Respecter les horaires,
c'est respecter vos voisins !



UNE BONNE IDÉE :

Prévenez vos voisins en cas
de travaux ou de fête !
Un petit mot, un grand effet !

**VIVONS ENSEMBLE DANS LE RESPECT
ET LE CALME !**



NUMEROS UTILES

Les
numéros
d'urgence



DECHETTERIE
la Bécasse – Saint-Aigulin

Tel : [05 46 70 43 64](tel:0546704364)

Ouverture
Du mercredi au samedi
De 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30

COMMUNE DE
SAINT-AIGULIN

Déchetterie Clérac

Bois Rousseau
17270 CLERAC

Tel : 05 46 04 03 38

Ouverture

Mardi, Mercredi : 8h30 - 12h00 / 14 h00 – 17 h00

Jeudi Vendredi : 07h30-13h30

HORAIRES DE LA MAIRIE

HORAIRES d'ouverture De la Mairie

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Fermé le MARDI et JEUDI

En cas d'urgence, merci de contacter :

Pascal ARSICAUD, Maire : 06.81.39.29.26

Véronique JAUDEAU, 1^{er} Adjoint : 06.08.45.62.89

Jean-Baptiste BODET, 2^{ème} Adjoint : 07.78.68.24.70

Magali GAUTRIAUD, 3^{ème} Adjoint : 07.68.62.83.17

La Municipalité reste à votre écoute et vous remercie de votre confiance.

Retrouvez toutes les actualités communales lors de notre prochaine parution.

